

## L'an passé, 132 détenus en congé pénitentiaire ont récidivé

Non et heureusement, tous les détenus en congé pénitentiaires ne se transforment pas en tueurs en série une fois en liberté. Comme cela s'est passé avec Benjamin Herman, le détenu de Marche-en-Famenne qui, le 29 mai dernier, a ôté la vie à trois personnes innocentes à Liège, deux policières et un étudiant, au cri d'Allah Akbar. Il n'empêche que ce cas entraîne une série de questions autour de ces congés pénitentiaires, pour lesquels le ministre de la Justice a d'ailleurs resserré la vis.

Ce mercredi en Commission Justice, Koen Geens (CD&V) a été interrogé par plusieurs députés à qui il a livré plusieurs chiffres intéressants sur les révocations et les récidives.

En 2015, 4.917 congés ont été accordés et 383 ont été révoqués (7,8 %). En 2016, il y a eu 489 congés (10,4 %) révoqués sur un total de 4.693 congés. Et en 2017, les révocations ont encore augmenté puisqu'elles ont touché 14 % des congés octroyés, soit 660 révocations sur 4.696 congés. « Dans 1 cas sur 5, avoir commis des nouveaux délits était à la base de la révocation », a précisé le ministre. « Le taux de récidive flotte donc

entre 2 et 3 % ». En chiffres absolus, on constate une hausse de la récidive lors des congés pénitentiaires : 76 en 2015, 98 en 2016 et 132 en 2017.

Pour ce qui concerne les congés prolongés, jusqu'à présent 854 détenus en ont bénéficié (depuis le lancement de ce congé, en avril 2017). Dans 126 cas, l'octroi de ce congé prolongé a été révoqué. Ce qui représente également un taux d'échec de 14 %, ce qui est donc comparable avec les congés pénitentiaires « ordinaires ». Le ministre n'a en revanche pas donné le nombre de récidive concernant ce congé.

### CONGE PROLONGE : ON REFLECHIT

Ce congé prolongé a été suspendu par le ministre Geens huit jours après la tuerie de Liège. Treize détenus, qui espéraient l'obtenir, ont été impactés par cette suspension. Les autres, qui étaient déjà dans le processus, ne sont pas touchés et continuent à en profiter. « L'évaluation de cette mesure sera soumise au Conseil des ministres dans un bref délai. Dans l'intervalle, ce type de congé restera suspendu », a précisé M. Geens. ●

F. DE H.